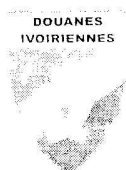


Direction Générale des Douanes



CIRCULAIRE N° **1417** DU **18 MAI 2009**
(DIFFUSION GENERALE)

OBJET : Facilités d'accès au Marché Suisse dans le cadre de la
Coopération Economique au Développement.

J'ai l'honneur de faire connaître à l'ensemble du service et des usagers que, dans le cadre de la coopération économique au développement, la Suisse a décidé d'accorder aux pays en développement un meilleur accès à son marché, par la réduction des droits de douane perçus sur les fruits, légumes et leurs préparations en provenance desdits pays.

Afin de mieux soutenir cette mesure, le Gouvernement Suisse, à travers le Secrétariat d'Etat à l'Economie (SECO) a créé un portail d'informations à l'intention des pays bénéficiaires. Le Site : WWW.export-to-switzerland.ch fournit des renseignements concernant les allègements douaniers accordés, ainsi que les prescriptions techniques qui s'appliquent aux marchandises importées en Suisse.

J'invite l'ensemble des opérateurs économiques à faire un meilleur usage de cet outil de travail.

AMPLIATIONS :

- MEF/DIR/CAB
- DIR. Recettes Douanières
- SYND - Transit A/C SAGA-CI
- SYNATRANS
- FINIS-CI
- Toutes Directions Douanes.

P/Le Directeur Général des Douanes
P/Le Directeur Général Adjoint



COL. YAO-N'DRE